



ANZAT LE LUGUET

www.anzat-le-luguet.fr

N° 69
Janvier
2020

Bulletin municipal

Vœux du maire

C'est la 6^{ème} fois que nous partageons ces moments autour de la galette des rois. C'est chaque fois l'occasion de faire un petit tour de ce que nous avons vécu sur la commune. L'année dernière, en prenant exemple sur des communes plus importantes en nombre d'habitants, j'avais fait une liste non exhaustive des réalisations faites pendant l'année 2018, cette année je vais me contenter

d'un bref récapitulatif afin que nous puissions profiter du son de l'accordéon.

Chaque année, malheureusement, nous avons à déplorer des décès. Cette année écoulée ne nous a pas épargnés. Nous n'oublions pas ces personnes qui chacune à leur façon ont marqué nos vies :

Madame Suzanne Chastel épouse Collin habitante d'Apcher (87 ans). Madame Yvonne Magne épouse Jauilhac habitante de La Combe (97 ans). Madame Odette Brousse (97 ans). Monsieur Guy Monteix habitant du Luguet (80 ans). M. Antoine Jauilhac habitant de la Combe (98 ans). M. Lucien Charroin habitant de Prassinet (82 ans).

Pendant cette année nous avons connu des départs et des arrivées sur la commune. Bonne continuation à ceux qui sont partis ailleurs et bienvenue à ceux qui se sont installés en principal ou en secondaire. Le début d'année 2019 a été marqué par le recensement : les chiffres de janvier 2014 indiquaient 181 habitants à l'année, ceux de janvier 2019 indiquent 173. La population a diminué entre les deux mais cela est normal vu la moyenne d'âge et le nombre important de décès survenu entre les deux recensements : 22 décès. Le nombre important de décès signifie a contrario qu'il y a eu entre janvier 2014 et janvier 2019 des arrivées sur la Commune soit par naissance soit par installation pour un nombre de 14 personnes en tout.

La commune d'Anzat le Luguet est une commune vivante et donc depuis ce recensement de janvier 2019, il y a eu d'autres départs et arrivées ; et le dernier arrivé sur la commune est né le 28 décembre 2019, il est un nouvel habitant du Bosberly, bienvenue à lui et félicitations à ses parents.

Comme vous le savez l'année 2019 a encore été une année de travaux sur la commune : l'aménagement du bourg d'Anzat s'est poursuivi et le réseau chaleur fonctionne : il reste quelques branchements à faire avant de proposer une visite des lieux. Le sol de la salle du Conseil Municipal a été poncé et vitrifié par les cantonniers. Ils ont aussi rehaussé les seuils des portes de la chaufferie de l'ancienne école, de la salle des archives et du côté de la salle du conseil pour permettre de rendre l'ensemble du bâtiment de l'école accessible à tous : tout est de plein pied. L'église a commencé à changer de façade, la suite est prévue au printemps.

L'entretien annuel s'est normalement poursuivi : chemins, voiries, bacs, etc. L'afflux d'eau de cet automne a permis de voir surgir d'autres problèmes auxquels la commune tâchera de remédier.

Comme je l'ai dit en début de discours je ne souhaite pas être long, mais je souhaite quand même ajouter que cette année 2019 la commune a candidaté gratuitement au concours « ma commune au naturel ». Au moment de l'inscription je pensais que les travaux seraient finis lors du passage du jury, mais cela n'a pas été le cas. Le jury a reconnu qu'à cause des travaux ce n'était pas évident d'évaluer ce qui avait été fait, aussi il souhaite que cette candidature soit renouvelée pour l'année 2020.

Comme je l'ai déjà dit la commune d'Anzat le Luguet est une commune vivante. Cette vitalité elle le doit à sa population impliquée dans la vie de la commune. Je pense bien sûr aux associations actives et c'est à elles que je cède la parole à présent (Âge d'Or, AMAS, APBC, AS Anzat, Cdic, CA, Société de Chasse...). Merci à eux.

Il y a un mois a eu lieu une formation aux premiers secours. Cette formation a été organisée et prise en charge par la commune et c'est la Croix-Rouge qui a donné les enseignements. Cette formation ouverte à tous et prévue pour 10, a finalement réuni 9 personnes à cause d'une défection de dernière minute. C'est une formation reconnue qui va être reconduite et développée pour ceux qui le souhaitent fin janvier et début février. En attendant, il me revient de remettre les diplômes à ceux qui sont présents aujourd'hui et qui ont suivi cette formation.

J'ai débuté ce moment par les paroles de la chanson de Patrick Sébastien « et si » dont vous avez les paroles ci-après elle fait partie de son dernier album. Je termine ce moment par les paroles de la chanson des frangines « donnez-moi » dont vous avez aussi les paroles.

Sans bienveillance et sans amour il n'existe plus de société et encore moins de commune. Je vous souhaite une bonne année pleine de bienveillance et d'amour.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 17 Décembre 2019.

➤ Demande de subvention de l'école d'Ardes

Demande de l'école primaire d'Ardes : une classe de découverte est proposée aux élèves des classes de la grande section au CM2, elle se déroulera à Coltines du 28 au 31 janvier 2020. Les activités proposées pour ce séjour sont : ski alpin, ski nordique, raquettes, etc...

Le coût du voyage par élève est de 275 €. L'école sollicite une participation financière des communes à hauteur de 80 € par enfant résidant sur la commune. En ce qui concerne la commune d'Anzat Le Luguët, quatre élèves sont concernés par ce voyage, en conséquence l'aide demandée est de 320 €.

Le conseil municipal décide d'attribuer cette subvention.

➤ DETR 2020 et FIC

L'année dernière nous avons déposé des dossiers pour la DETR et pour le FIC.

Vu que 2019 était une année préélectorale, beaucoup de communes ont déposé des dossiers, aussi les différents services nous avaient prévenus qu'ils ne pourraient pas retenir tous les dossiers de la commune d'Anzat Le Luguët. Nous avons eu l'agréable surprise de bénéficier de la prise en charge d'un dossier supplémentaire pour la DETR, ce qui nous a permis de lancer la voirie. Cependant les différents dossiers déposés pour 2019 n'ayant pas tous été pris en compte, nous proposons de les redéposer pour l'année 2020.

Vous trouverez ci-dessous le FIC de l'église, les services nous ayant donné l'autorisation de démarrer les travaux, et nous ont demandé de redéposer le dossier pour 2020 de façon à ce que la voirie soit prise en compte pour 2019. Pour la maison des associations, nous proposons de redéposer le dossier car il est encore possible de bénéficier des subventions, vu que les travaux prévus n'ont pas débutés.

✚ DETR : L'aménagement de la maison des associations et celui du local de Parrot : 27 810.80 € + 10% = 30 591.88 € ht.

✚ DETR : Les aménagements des villages du Bosberty, Vins-Haut, La Combe et Parrot : 209 841.50 € ht.

✚ FIC : La réfection extérieure de l'église d'Anzat, non inscrite aux monuments nationaux : rénovation façade et marquise : 34 659 € ht.

✚ FIC : L'aménagement de la maison des associations et celui du local de Parrot : 27 810.80 € ht.

➤ Travaux pour l'escalier de la mairie

Il était prévu pour le chantier de l'escalier de la mairie la somme de 20 405 € HT, et le dossier DETR accepté avait été déposé avec cette somme-là, dont seulement une partie a été utilisée.

Il convient de finir ce chantier en installant une rambarde et un garde-corps, et en habillant le mur de béton. Plusieurs solutions sont possibles : soit un enduit avec obligatoirement des cadettes posées sur le haut mais comment faire pour la partie béton de l'escalier ? soit un bardage bois identique à celui de la chaufferie.

Le conseil municipal décide de valider le devis de Caillaud Bourleyre, pour un bardage bois d'un montant de 3 892 € ht et le devis Vessely pour les matériaux d'une rambarde et un garde-corps pour un montant de 3225.63 € ht.

Information sur les travaux

Comme prévu les travaux ont repris en différents lieux :

- 1) L'aménagement du bourg d'Anzat.
- 2) Les branchements du réseau chaleur.
- 3) La voirie sur la commune.
- 4) Le bardage des murs de la chaufferie et du mur de soutènement en béton de l'ancienne mairie.

Les travaux sur la piste du Cézallier vont reprendre ainsi que sur d'autres chemins de la commune.



*Nous vous communiquerons courant Janvier la date des prochaines formations
CROIX ROUGE « Les gestes qui sauvent »*

Décès

Monsieur Antoine Lucien Charroin de Prassinet est décédé à l'âge de 82 ans le 17 Décembre 2019.

*Rappel des jours
et heures
d'ouverture du
secrétariat de
mairie*

Lundi 9 h – 12 h15
Mardi 9 h – 12 h 15 et 14 h 17 h
Mercredi 9 h – 12 h15
Jeudi 9 h – 12 h 15
Vendredi 9 h -12 h 15

Pour répondre à une demande du public le secrétariat et l'agence postale seront ouverts le mardi après-midi.

*Naissance de Landry au foyer de Sébastien Pallut et de Cindy Pallut
du Boberty le 28 décembre 2019.*



Ce qui s'est passé

Vendredi 20 Décembre : Déjeuner des anciens

Tradition oblige, le repas des anciens offert par la municipalité d'Anzat aux plus de 70 ans et aux employés municipaux est un événement marquant dans le programme des festivités de fin d'année de la commune.

Cette année, il a eu lieu le vendredi 20 Décembre, et ils étaient une trentaine au restaurant « Les Gentianes ». Ce repas était présidé par Emmanuel Correia accompagné de plusieurs membres du conseil municipal.

Après l'accueil des convives par E. Correia qui leur a souhaité de passer une excellente journée, un menu de qualité attendait les personnes, menu concocté par le gérant Palika.

Samedi 28 Décembre : Marché de la Saint Sylvestre

Organisé comme chaque année par la municipalité le marché de la St Sylvestre a eu lieu à l'abri dans la salle polyvalente. Une dizaine de producteurs, d'artisans, de commerçants ont proposé leurs produits à un public fidèle au rendez-vous. Un grand merci à tous.



ANIMATIONS 2020

Février : Dimanche 17 Février : **Fête de l'hiver**. Jeux de société, jeux en bois, etc... 14 h 30 à 17 h 30 Salle polyvalente.

Mars : Samedi 7 Mars : **Printemps des poètes** avec Maria Coury de 14 h 30 à 17 h 30. Gratuit, buvette. Salle polyvalente